

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
VILLE DE MAÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 572-2024-RG

OBJET :

Nous, Maire de la Ville de MAÇON,

**REGLEMENTATION
GENERALE**

**CREATION D'UNE PISTE
CYCLABLE**

RUE JEAN MERMOZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,
Vu le Code de la Route, notamment dans ses articles L. 411-1, R. 110-2, R. 412-28,
Vu l'arrêté municipal du 08 octobre 1963 portant Règlement Général de la Circulation et les arrêtés subséquents qui l'ont modifié ou complété,
Considérant la nécessité de raccorder les différentes sections du Schéma Directeur des Déplacements Doux et de faciliter la circulation des cycles,
Considérant que la nouvelle configuration de la rue Jean Mermoz rend possible l'aménagement d'une piste cyclable,
Sur proposition de M. le Directeur Général de la Ville de Mâcon,

ARRETONS

Article 1^{er} :

L'arrêté municipal du 08 octobre 1963 susvisé portant Règlement Général de la Circulation est complété sur la voie ci-après :

Rue Jean Mermoz.

Article 2 :

Les mesures de réglementation suivantes seront appliquées à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire :

- **Rue Jean Mermoz, création d'une piste cyclable bidirectionnelle située côté impair et dont l'usage est réservé aux cycles, aux cyclomobiles légers et aux engins de déplacement personnel motorisés.**

Article 3 :

Les services du Pôle de l'Espace Public et des VRD de la Ville de Mâcon sont chargés de mettre en place la signalisation réglementaire adéquate

Article 4 :

Toute réglementation contraire au présent arrêté est abrogée.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois à compter de sa date de mise en ligne ou, en cas de mise en ligne impossible, de sa date d'affichage.

Article 6 :

M. le Directeur Général des Services de la Ville de Mâcon, M. le Commissaire Général et tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mâcon, le **28 AOUT 2024**

**Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué,**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maxim PLAT'.

Maxim PLAT